

Fiche de Poste de Médecin Coordonnateur En EHPAD sur le site de Boucicaut

Poste à pourvoir :

- Praticien Hospitalier : 0,8 ETP

Missions :

- Responsable médical de l'EHPAD (pavillon Bethel) : 70 lits

Définition de l'organisation générale des soins dans l'EHPAD

- Participer à l'élaboration du projet de soins de l'EHPAD qui détermine les modalités de prise en charge des résidents.
- Conseiller le directeur de site sur le plan médical.
- Veiller à la mise en œuvre de solutions d'identification et de prévention des risques pour la santé publique.
- Veiller à la qualité de la prise en charge gériatrique.
- Assurer l'encadrement médical des équipes soignantes.
- Veiller à l'application des bonnes pratiques gériatriques.
- Contribuer à l'évaluation de la qualité des soins.
- Participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité.
- Contribuer à la professionnalisation des équipes.
- Mettre en œuvre une politique de formation et d'information des professionnels de santé exerçant en EHPAD.

Organisation de la prise en charge médicale et paramédicale des résidents

- En EHPAD :
 - Promouvoir les relations avec les familles en binôme avec le cadre de santé :
 - Réaliser les visites de préadmission avec les demandeurs et leurs familles.
 - Conseiller le directeur de site pour la décision d'admission d'un résident.
 - Organiser des rencontres périodiques avec les familles
 - Organiser des réunions d'information
 - Participer aux CVS
 - Évaluer et valider l'état de dépendance (NEW AGGIR) et le niveau de soins requis (PATHOS) des résidents.
 - Assurer la prise en charge médicale
 - Prise en charge des urgences
 - Dépistage, diagnostic,....
 - Prévention 1aire et 2aire (douleur, nutrition, escarres,)
 - Soins palliatifs
 - Définir avec les équipes soignantes les besoins de chaque résident et formaliser les projets de vie et de soins personnalisés.
 - Être le garant du respect des droits et libertés des personnes, et de la qualité des soins prodigués.

- En USLD :
 - Assurer la prise en charge des résidents en USLD
 - Si urgence : CV, astreintes, absence du site du médecin responsable de l'USLD
 - Pendant les congés du médecin responsable de l'USLD

Acteur et partenaire du réseau gérontologique

- Collaboration au sein du CHU :
 - Pôle EHPAD-USLD
 - Institutionnelle (missions transversales au sein de commissions et de groupes de travail)

Continuité des soins :

- Du Lundi au Vendredi : 9h à 18h30
- Samedi matin : 9h à 12h (présence d'un médecin sur les 2)
- Astreintes de sécurité couplées [site de Boucicaut-site de Bois-Guillaume]:
 - Du Lundi au Vendredi : de 18h30 à 8h30
 - Du Samedi après-midi au Lundi matin : de 13h30 à 8h30
 - En collaboration avec les médecins du site de Bois-Guillaume

Compétences requises

Compétences techniques

- Expertise en gériatrie
- Méthodes d'évaluation de l'état de dépendance des résidents (AGGIR, PATHOS)
- Connaissance des différentes disciplines soignantes intervenant en EHPAD
- Connaissance de la législation encadrant le fonctionnement des EHPAD

Aptitudes professionnelles

- Fort potentiel relationnel
- Qualités d'écoute et de pédagogie
- Disponibilité
- Capacités de négociation
- Sens de l'organisation

Personnes à contacter :

- Dr Myriam TOUFLET :
 - Responsable médical du pôle EHPAD-USLD
 - Tél : 02.32.88.84.81
 - Email : myriam.touflet@chu-rouen
- Dr Karine KADRI :
 - Responsable de la structure interne Boucicaut
 - Tél : 02.32.88.92.85
 - Email : karine.kadri@chu-rouen

Le profil

Diplômes requis

Les qualifications requises pour occuper un poste de médecin coordonnateur sont précisées dans l'arrêté du 26 avril 1999 :

- Diplôme d'État de Docteur en médecine, DES (Diplôme d'études spécialisées) complété :
 - d'un DESC (Diplôme d'études spécialisées complémentaires) de gériatrie
 - ou d'une capacité de gériatrie
 - ou d'un DU de médecin coordonnateur en EHPAD
 - ou à défaut d'une attestation de formation délivrée par un organisme agréé

Si le médecin coordonnateur, lors de sa prise de poste, n'est pas titulaire d'une des certifications complémentaires requises, il doit s'engager à se former et en obtenir une dans un délai de trois ans.